

Conditions générales d'utilisation

Conditions générales de vente

des formations en classe virtuelle

Art. 1. A qui s'adressent les formations en classe virtuelle ?

Les formations proposées par notre organisme sont destinées aux professionnels libéraux en cours d'exercice à jours des cotisations URSSAF ou en voie d'installation.

Art. 2. Quelle prise en charge financière ? D'une valeur de 150€ par participant pour 3h et 300€ pour une journée, chaque formation est susceptible d'être intégralement prise en charge par le FIF-PL, sans impact sur les jours disponibles de chaque professionnel libéral auprès du FIF-PL.

Art. 3. Modalités et conditions d'inscriptions

L'inscription se fait via le formulaire d'inscription joint au programme, en ligne. Après inscription, les participants recevront un mail de confirmation de l'inscription.

Un questionnaire de recueil des besoins est envoyé au plus tard deux jours avant le début de la formation, afin de permettre aux intervenants d'évaluer le niveau de connaissances et d'attente des participants. Ces questionnaires n'engagent pas les participants.

Le lien de connexion est envoyé 24h avant la formation à tous les inscrits confirmés afin de permettre de faire des tests de connexion. Un rappel est envoyé 1 heure avant le début de la formation.

Art. 4. Modalités en cas d'annulation ou de report

Dans le cadre de la formation, le nombre de places étant limité, tout participant ne pouvant honorer son inscription est prié de le signaler au mail suivant : contact@pl-ofis.fr.

La formation ne peut se tenir que si le nombre minimum de 5 personnes dont l'inscription est confirmée est atteint. Dans le cas contraire, la formation peut être reportée ou annulée. Toute personne enregistrée en tant qu'inscription ou en tant que pré-inscription sera informée par mail du report ou de l'annulation.

Art. 5. Quelles conditions pour obtenir une attestation de présence et les supports pédagogiques ?

Le participant s'engage à rester connecté pour toute la durée de la formation.

Les temps de connexion des participants font l'objet d'un enregistrement par l'opérateur de diffusion. Ces temps de diffusion font ensuite l'objet d'une évaluation interne de la formation.

Pour pouvoir bénéficier d'une attestation de présence (de connexion) ainsi que de l'envoi des supports de formation, le participant s'engage à rester connecté au moins 2h45 sur les 3h. Dans le cas contraire, notre organisme se réserve le droit de ne pas envoyer ces éléments.

Si un participant devait quitter la formation avant la fin, il serait contacté par notre organisme pour justifier de sa déconnexion.

Pour toute réclamation, un formulaire de réclamation est à votre disposition par simple demande par mail à contact@pl-ofis.fr.